

Nous avons été avisés par le département lui-même d'avoir à retirer de la circulation, tous ces documents, car d'après la loi, à l'article 10, il est dit : Que nul fabricant, importateur ou vendeur ne peut dans une annonce ou de tout autre manière, affirmer ou faire entendre que le certificat accordé par le Ministre porte sur la valeur d'un médicament breveté, et il ne peut être fait, de ce certificat ni de tout autre certificat ou tout autre garantie, dans une annonce, sur une étiquette ou sur le paquet ou la bouteille qui contient le médicament, ou d'aucune autre manière, nulle mention qui n'est pas spécialement prévue par la présente loi.

Ceci bien entendu n'enlève rien à la qualité d'authenticité de notre tonique San Antonio. Il demeure toujours comme remède breveté, seulement nous vous demandons *de détruire la circulaire ou tout Fac Simile tel qu'annoncé plus haut.*

Veuillez nous croire,

Patenaude-Carignan & Co., Ltée.

Est-ce à dire que la loi actuelle est parfaite et qu'elle répond au désir de la profession médicale ? Est-ce à dire que les charlatans ne continueront pas à l'exploiter et à s'en couvrir pour continuer leur négoce ?

Nous ne le croyons pas, nous sommes même persuadé du contraire. Tout ce que nous affirmons c'est que le Sous-Ministre était des mieux disposé, que nous avons gagné beaucoup du premier coup et sans organisation. Nous aurions peut-être eu tout ce que nous voulions avoir si on avait voulu, *en haut lieu*, un peu se remuer.

Aujourd'hui, demander le rappel de la nouvelle loi, équivaut à demander à la lune de novembre 1921 de revenir sur ses pas. Ce n'est pas tous les jours que le corps médical sera appelé à donner ses suggestions pour la refonte de la loi. Nous avons perdu une belle occasion. Dieu veuille qu'elle se représente. Mais Magnan est parti.

D'un autre coté si vous aviez la curiosité de lire les débats de la Chambre des Communes, alors que l'on introduisait la "Loi de l'Opium et des Drogues", l'an dernier, où la plupart des députés confondaient cette loi avec celle des "Médicaments brevetés", et dont plusieurs ne voulaient pas comprendre que c'était tout une autre chose, vous seriez sûrement déçus.

Et dire que se sont ces "Honourable friends" qui ne savent faire la différence entre un "porc-épi et une baleine" qui font les lois !...

Tirons le rideau.

Dr. L.-F. DUBE.

Villa-du-Verger, mars 1922.